

LA LETTRE DU SCOT

DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE



ARRIVÉE DU CHARGÉ D'ÉTUDES "OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE"

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SYBARVAL accueille **Nicolas DUROU**, géomaticien qui sera en charge de récolter les données du territoire et de les analyser pour observer les grandes tendances que connaît le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre : **dynamiques démographiques, flux de mobilités, installations d'entreprises...**

LANCEMENT DU SCOT

Le 15 janvier 2019, les 17 maires se sont réunis pour lancer officiellement l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Les cabinets retenus lors de l'appel d'offres se sont présentés :

- CITADIA Conseil (Bordeaux), en charge de la rédaction du SCOT
- OXAO (Bordeaux), responsable du volet environnement
- ADAMAS (Bordeaux), cabinet d'avocats recruté pour assurer la sécurité juridique de la procédure.

Les élus présents ont pu consolider la méthode multi-partenariale (voir page 2) et définir les temps d'échanges du premier trimestre.

UN SCOT PARTENARIAL

Suite à la délibération de prescription du SCOT, un appel d'offres a été lancé pour recruter les bureaux d'études chargés d'accompagner le territoire dans l'élaboration du SCOT.

Les élus ont souhaité adopter une approche multipartenariale en faisant appel aux acteurs du territoire et en leur confiant une part de l'état des lieux du territoire.

Le premier engagement est relatif au volet "eau" du SCOT avec le partenariat noué avec le Département de la Gironde visant à traduire les orientations et prescriptions des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) dans le SCOT.

Le Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement (CAUE) est un autre partenaire avec qui le SYBARVAL a conventionné autour de plusieurs axes (voir ci-contre).

Enfin, le SYBARVAL a conventionné avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour élaborer le diagnostic économique et commercial du territoire.



UN PREMIER TEMPS D'ÉCHANGE

Lors du Conseil syndical du 11 février 2019, le CAUE est intervenu pour présenter le nouveau contexte juridique et territorial. En effet, depuis l'approbation du SCOT précédent en 2013, de nouvelles lois s'imposent comme la loi ALUR ou plus récemment la loi ELAN.

Par ailleurs, les communes et intercommunalités ont élaboré de nombreux documents stratégiques (PLU, PLH, PDU, PCAET) qu'il faut prendre en compte dans la construction du projet de territoire à 2040.

Dans un deuxième temps, le CAUE a approfondi les deux missions qui lui ont été confiées : l'analyse des dynamiques de la division parcellaire sur les 17 communes et l'étude du gisement foncier autour des gares.

SUITES DE LA DEMARCHE

L'élaboration du SCOT se poursuit avec les premiers ateliers d'élus qui se tiendront le 18 mars 2019 et l'organisation de temps techniques thématiques autour de la méthode de calcul de la consommation d'espaces ou du diagnostic environnemental.

